

Département
AVEYRON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU
12720
Séance du samedi 14 mars 2026
N°20260314-04**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
6	6	6

L'an deux-mille-vingt-six et le samedi quatorze mars à 17h00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain ROUGET, Maire.

Date de la Convocation
23/02/2026
Date d'affichage
23/02/2026

Présentation du Conseil Municipal

Etaient présents

ESPINASSE Joël, ROUGET Alain, JULIEN Christian, Bernard PELLET, Jessie VALGALIER

Absents :

Il est 17h le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : ESPINASSE Joël,

Objet de Délibération
Orientations budgétaires

Le maire ouvre le débat sur les orientations budgétaires, sont retenues les opérations suivantes

- Op.26 Acquisition de matériel
- Op.34 Presbytère
- Op.39 Voirie
- Op.50 Eglise et bâtiment communaux
- Op.57 Vidéo-protection
- Op.58 sécurisation village

**LE MAIRE
Alain ROUGET**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Millau le
14/03/2025
et publication du
14/03/2025



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>